

REGISTRE DES PERSONNES FRAGILES ISOLÉES

personne âgée, handicapée

Le décret n° 2004-926 du 1^{er} septembre 2004 donne obligation au maire de chaque commune de constituer un registre des personnes fragiles isolées.

Afin de prévenir les conséquences que pourrait avoir un événement exceptionnel (canicule, grand froid, épidémie, etc.), un recensement est effectué auprès des personnes les plus vulnérables.

Ce registre est nominatif, toute personne âgée, handicapée, fragile qui le demande peut s'y inscrire.

A quoi sert-il ?

Ce registre permet à la Mairie d'adresser un message de prévention et de porter assistance et secours à toute personne inscrite.

Qui peut s'inscrire sur ce registre ?

- ◆ La personne elle-même
- ◆ Son représentant légal
- ◆ Un tiers (ami, proche, médecin, service d'aide ou personne intervenante)

Qui peut figurer sur ce registre ?

- ◆ Personne âgée de plus de 65 ans
- ◆ Personne âgée de 60 ans et plus, reconnue inapte au travail
- ◆ Adulte handicapé
- ◆ Personne fragile

Comment s'inscrire ?

En remplissant le bulletin ci-joint et en le renvoyant à la Mairie :

**2 rue de la Brûlerie
35660 Langon**

Se renseigner ?

Par téléphone au **02.99.08.76.55**

Par courriel à mairie@langon35.bzh

**MERCI DE NOUS INFORMER DE TOUT CHANGEMENT CONCERNANT
VOTRE SITUATION**

(entrée en Résidence Autonomie ou EHPAD, nouvelles coordonnées,
déménagement, nouvelle composition du ménage, etc.)

Inscription ou Réinscription au Registre des Personnes Fragiles Isolées

Je soussigné(e)

Date de naissance __ / __ / ____ Téléphone

Adresse :

.....

Conditions de vie :

seule en couple en famille

personne âgée de plus de 65 ans

personne âgée de 60 ans et plus, reconnue inapte au travail

adulte handicapé

personne fragile

demande à être inscrit(e) sur le registre afin que je
puisse être assisté(e) en cas de plan d'alerte et d'urgence

demande à être réinscrit sur le registre

demande à être radié(e) du registre

Bénéficiez-vous :

- d'un service d'Aide à domicile oui non

- d'un service de Téléalarme oui non

- d'un service de portage de repas oui non

Personnes à prévenir en cas d'urgence :

1-Nom-Prénom

Lien avec la personne :

Téléphone :

2-Nom-Prénom

Lien avec la personne :

Téléphone :

Bulletin rempli par :

L'intéressé(e)

Tierce personne
(préciser ci-dessous)

Nom :

Prénom :

Lien avec la personne :

.....

Date : __ / __ / ____

Signature

La réglementation concernant la protection des données personnelles a évolué, avec l'entrée en vigueur du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), le 25 mai 2018.

La mairie de Langon, dont le maire est responsable de traitement, collecte vos données qui seront traitées par ses agents. Ces données sont nécessaires pour renseigner le registre des personnes fragiles et isolées et le cas échéant, adresser un message de prévention et porter assistance et secours à toute personne inscrite sur ce registre. En complétant et en retournant ce formulaire, vous donnez votre consentement au traitement de vos données. Ces données sont conservées pendant 5 ans puis détruites.

Vous disposez à tout moment d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation et de retrait du consentement en vous adressant à la mairie de Langon, 2 rue de la Brûlerie, 35660 LANGON.

Pour toute question, vous pouvez vous adresser au délégué à la protection des données à l'adresse suivante : Délégué à la protection des données, Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine, 1 avenue de Tizé, CS 13600, 35236 THORIGNE FOUILLARD CEDEX ou dpd@cde35.fr

En cas de manquement à ces obligations, vous pouvez saisir la CNIL www.cnil.fr